

Reims, le 4 octobre 2017

Contact presse :

Direction de la Communication :

Marie Odette VICTOR

Tél. : 03 26 91 81 89

03 26 91 39 41

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Objet : L'Université de Reims Champagne-Ardenne expérimente l'admission directe d'étudiants en 2ème année pour les études de pharmacie et de sage-femme : L'ALTER PACES.

A compter de l'année 2017-2018, l'Université de Reims Champagne Ardenne (URCA) participe à une expérimentation nationale pour l'admission en 2ème année des filières Pharmacie et Maïeutique.

Le principe général repose sur l'admission directe d'étudiants en deuxième année des filières Pharmacie et Maïeutique, pour la rentrée universitaire de septembre 2018, sans passage par la première année commune aux études de santé (P.A.C.E.S) et son concours.

Ce dispositif a pour vocation de diversifier le recrutement des étudiants qui souhaitent accéder aux filières Pharmacie et Sage-Femme.

Cette voie d'admission sera réservée aux étudiants avec un bon niveau académique et dont le projet professionnel est bien défini.

La procédure:

Les étudiants ayant validé 2 années d'études scientifiques en dans le domaine Biologique ou de Physique-Chimie à l'URCA, et n'ayant pas fait plus d'une inscription en P.A.C.E.S., seront sélectionnés par un jury spécifique pour une admission directe en seconde année des filières Pharmacie ou Maïeutique. Une partie du *Numerus Clausus* de chacune de ces filières sera réservée pour l'admission de ces étudiants. A l'issue de la procédure de sélection par le jury, les places non pourvues seront réattribuées aux étudiants de P.A.C.E.S. classés en rang utile pour atteindre le *Numerus Clausus* de chaque filière.

L'accès aux études de pharmacie sera permis pour les étudiants ayant validé 2 années d'études scientifiques dans le domaine Biologique ou de Physique-Chimie. L'accès aux études de sage-femme sera permis pour les étudiants ayant validé 2 années d'études scientifiques dans le domaine Biologique.

Pour la rentrée universitaire 2018, ces étudiants devront déposer en avril 2017, un dossier pour une seule filière qui comportera, notamment, une lettre de motivation, les résultats du baccalauréat et les résultats universitaires. Après examen des dossiers, les étudiants devront se présenter à l'oral, devant un jury. La liste des candidats admis sera publiée courant juin.

